

Accord

COOP DE France Nouvelle Aquitaine - FCD Nouvelle Aquitaine

Préambule

Le 23 septembre 2015, Coop de France, l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole et la FCD – Fédération du Commerce et de la Distribution, ont signé un accord cadre national afin de favoriser le modèle coopératif alimentaire. Cet accord prévoyait notamment le déploiement régional des objectifs fixés par des actions partenariales concrètes, formalisées dans des accords régionaux.

Coop de France Nouvelle-Aquitaine, est le syndicat professionnel des 285 coopératives agricoles régionales, assure la représentation et la promotion des valeurs coopératives, accompagne ses adhérents face au défi de l'innovation et contribue à la constitution d'un pôle agro-alimentaire régional fort.

La FCD Nouvelle Aquitaine est la représentation en Nouvelle-Aquitaine de la Fédération du Commerce et de la Distribution, unique organisation représentative du secteur de la distribution alimentaire. Elle rassemble près de 1.500 magasins de format divers (hypermarchés, supermarchés, maxi-discomptes, magasins populaires et commerces de proximité), établissements intégrés ou entreprises indépendantes.

Dans cet esprit, les fédérations régionales de la FCD et Coop de France ont souhaité formaliser un accord régional de coopération en Nouvelle-Aquitaine.

1. Constats partagés

La déflation des prix de nombreux produits alimentaires et la baisse permanente du budget des ménages alloués à l'alimentation sont des tendances fortes pour l'ensemble de la filière alimentaire. Ces tendances peuvent avoir :

- des effets négatifs : fragilisation des acteurs de la chaîne alimentaire, en entravant les investissements nécessaires destinés à répondre aux attentes renouvelées des consommateurs,
- mais aussi des conséquences plus positives : développement d'un nouveau mouvement de mise en valeur des produits pour maintenir et développer les volumes.

Coop de France et la FCD souhaitent pouvoir apporter des réponses partagées, tout particulièrement à l'heure où la qualité, l'origine des produits, leur histoire et le modèle alimentaire qu'ils représentent, sont de plus en plus recherchés. Au-delà de l'effet de mode, les consommateurs sont, en effet et de plus en plus à la recherche de produits régionaux, issus d'entreprises ayant un lien direct avec les agriculteurs. Les coopératives, entreprises de production ou de transformation et les distributeurs ont donc un intérêt commun à s'organiser ensemble pour satisfaire cette demande.

3. Objectif commun :

Coop de France et la FCD Nouvelle Aquitaine se sont accordés sur des axes de travail visant à sensibiliser le consommateur sur la richesse de l'offre alimentaire coopérative régionale et l'importance de cette filière en région.

Ils décident de mener des actions en partenariat, dans l'objectif de développer, dans les magasins de la grande distribution régionale, la mise en valeur des produits issus des coopératives agroalimentaires régionales.

4. Les sujets communs et les actions à développer :

Coop de France et la FCD Nouvelle-Aquitaine ont identifié plusieurs sujets d'intérêt commun sur lesquels un travail collectif aurait du sens pour leurs adhérents respectifs.

- **Mise en relation des producteurs coopérateurs et/ou transformateurs et distributeurs :**
 - organiser des salons régionaux de mise en relation coopératives / distributeurs, ou des rencontres par enseigne pour favoriser les référencements de produits coopératifs aux différents niveaux : magasins en direct, plateforme régionale, national
 - formaliser un annuaire des entreprises coopératives agricoles et/ou agro-alimentaires potentiellement fournisseurs de la Distribution alimentaire ;
 - organiser des visites de coopératives ou de magasins pour comprendre le fonctionnement de chaque entité
- **Soutien à l'innovation :**
 - mettre en place un comité régional de l'innovation composé de membres de GMS, pour soutenir et accompagner le lancement de nouveaux produits coopératifs en réponse aux attentes alimentaires des consommateurs (Bio, Responsable, Vegan, ...);
 - favoriser la valorisation de ces produits lors des opérations « Coups de cœur des enseignes » ;
- **Déploiement du développement durable :**
 - Contribuer au déploiement des actions de rapprochement ou de reconnaissance mutuelle des dispositifs RSE existants en cohérence avec les initiatives nationales,
 - Concrétiser des actions communes sur la gestion des déchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la consommation durable. L'objectif sera d'aboutir à l'établissement de bonnes pratiques réciproques.
- **Développer des actions de communication en points de vente (PLV, animation...),** afin de valoriser les produits régionaux des coopératives auprès des consommateurs, notamment lors de la Semaine de la Coopération agricole organisée par Coop de France
 - Magasin test : mettre en place des rencontres coopératives / GMS par principales filières pour co-construire une communication en magasin sur la valorisation des produits coopératifs.
 - Organiser des opérations commerciales en commun (catalogue de produits régionaux, animation en magasin, ...) pour valoriser les produits coopératifs en magasin.

- **Recherche partagée de toutes les synergies permettant d'améliorer la compétitivité des acteurs régionaux :**
 - Mise en avant des bénéfices de l'approche filière et de l'encouragement de leur valorisation, pouvant conduire à la mise en place de nouvelles filières d'approvisionnement coopératif régional,
 - Mobilisation des réseaux locaux (institutionnels et professionnels) pour permettre une meilleure connaissance réciproque des leviers de développement de l'offre locale. L'objectif est de se donner les moyens d'avoir une vision plus précise de l'état et des tendances des marchés au niveau régional. Ces données existent, mais à l'échelle nationale, et n'intègrent pas les spécificités locales. Cette information pourrait prendre la forme d'une newsletter semestrielle avec les tendances régionales de la consommation et des différentes productions agricoles et agroalimentaires.

5. Moyens

Un comité de suivi, composé des représentants de la FCD et de Coop de France Nouvelle-Aquitaine, sera en charge de veiller à la mise en œuvre des différents dispositifs prévus par le présent accord. Il proposera les adaptations nécessaires pour son amélioration éventuelle.

6. Résultats envisagés

Formalisation de guides de bonnes pratiques, établissement de recommandations communes et opérations commerciales en points de vente.

7. Délais

Ces actions feront l'objet d'évaluations, voire, d'adaptations annuelles au fur et à mesure de leur déploiement.

Bordeaux, le 24 mai 2017

Yvette Thomas
Présidente Coop de France Nouvelle Aquitaine

Yvan Otschapowski
Président FCD Nouvelle Aquitaine